

ÉDITION
HIVER
2016

BULLETIN DESTINÉ
AUX SALARIÉS DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION



À NE PAS MANQUER :

- LANCEMENT DE LA CAMPAGNE FIERES ET COMPÉTENTS
- ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE FIERS ET COMPÉTENTS 2015-2016

**RÉAL BÉLAND DÉBARQUE SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION
POUR PROMOUVOIR LE PERFECTIONNEMENT DES TRAVAILLEURS !**

La Commission de la construction du Québec (CCQ), en collaboration avec les associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction, lance le deuxième volet de sa campagne publicitaire afin d'inciter travailleuses, travailleurs et employeurs à se perfectionner grâce aux formations offertes en 2015-2016.

Cette année, la campagne sera de nouveau déployée sur le Web, notamment avec **fiersetcompetents.com**, servant de destination centrale pour s'informer, consulter le répertoire des cours et partager. On y retrouvera, entre autres, des capsules mettant en vedette Réal Béland, qui débarque sur un chantier pour y rencontrer des travailleurs. Dans un cadre humoristique, *La Cantine à Réal* vous présente de vrais travailleurs de l'industrie. À la fin d'un quart de travail, Réal les intercepte en leur servant des collations, et en profitant de l'occasion pour partager de judicieux conseils sur l'importance de la formation continue pour parfaire ses connaissances et demeurer un travailleur convoité par les employeurs.

Le site Web **fiersetcompetents.com** servira de plateforme pour promouvoir le perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Encore une fois cette année, ce site mettra de l'avant la formation sous le thème *L'expertise, ça se construit !*

En effet, le perfectionnement est considéré comme un atout incontournable dans une carrière, peu importe l'expérience acquise.

Autre nouveauté : les travailleurs peuvent maintenant évaluer, directement sur le site, les mesures incitatives auxquelles ils ont droit lorsqu'ils suivent une formation. De plus, une foule de renseignements sur la formation des femmes en entreprise sont également disponibles.

Soulignons que l'an dernier, 25 000 travailleurs ont suivi une activité de perfectionnement – une proportion beaucoup plus élevée que dans la plupart des autres secteurs d'activité. Ce succès est le fruit d'une volonté et d'un travail concerté de la part des partenaires de l'industrie de la construction depuis plus de 30 ans.



RAPPEL CONGÉ ANNUEL DES FÊTES

LE CONGÉ ANNUEL DES FÊTES POUR LES TRAVAILLEURS DES QUATRE SECTEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DÉBUTERA LE DIMANCHE **20 DÉCEMBRE 2015, À 0 H 1**, ET SE TERMINERA LE SAMEDI **2 JANVIER, À MINUIT**.

Durant cette période, les chantiers seront obligatoirement fermés et tout travail étant exécuté alors devra être rémunéré au taux de salaire applicable, selon les dispositions des conventions collectives sectorielles. Des exceptions sont toutefois prévues pour certains chantiers.

Consultez les conventions collectives aux sections traitant des congés annuels obligatoires, pour obtenir plus de renseignements concernant les exceptions prévues.

LA CCQ EN PROFITE POUR VOUS SOUHAITER DE JOYEUSES FÊTES !



PROGRAMME CONSTRUIRE EN SANTÉ

VOTRE BIEN-ÊTRE ET CELUI DE VOTRE FAMILLE NOUS TIENNENT À CŒUR

En tant que travailleur de la construction, vous êtes assuré par MÉDIC Construction et vous bénéficiez du Programme **CONSTRUIRE en santé**. Ce programme, entièrement payé par votre employeur, vous permet, ainsi qu'aux membres de votre famille, d'obtenir de l'aide sans frais et en tout temps.

LE PROGRAMME CONSTRUIRE EN SANTÉ VOUS OFFRE UNE MULTITUDE DE SERVICES :

- Prévenir la maladie mentale et physique;
- Assurer l'évaluation, le soutien et les conseils requis pour changer des habitudes de vie pouvant nuire à la santé physique (abandon du tabac, sommeil, stress, activité physique, etc.) ou pour être guidé lorsque vous vivez un problème de santé chronique (asthme, diabète, hypertension, etc.);
- Vous entretenir, en personne ou par téléphone, avec des professionnels pour résoudre des problèmes de couple, de famille ou de santé mentale;
- Prévenir et aider les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme ou de jeu compulsif;
- Aider les personnes en dépression majeure;
- Aider les personnes aux prises avec des comportements violents.

Entièrement confidentiel, le programme **CONSTRUIRE en santé** vous vient en aide 24 heures sur 24, 7 jours sur 7!

Téléphonez au **1 800 807-2433**
Une équipe de professionnels est là pour vous!



MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 seront mises à la poste vers le 18 décembre 2015.

LA CCQ, UN LIEU ACCESSIBLE À TOUS!

Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a accueilli l'organisme Altergo, qui a acquis une expertise dans l'évaluation de l'accessibilité universelle, et un groupe de marcheurs ayant une limitation physique. L'objectif de cette rencontre était de réaliser une évaluation de l'accessibilité du siège social et du service à la clientèle dans un des bureaux régionaux.

Les visiteurs ont notamment apprécié l'accessibilité des installations et la qualité des services offerts à notre clientèle handicapée.

Les recommandations issues de cette évaluation alimenteront le prochain Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la CCQ, qui sera rendu public au début de l'année 2016.

De plus, chaque année, la direction des ressources informatiques de la CCQ embauche des stagiaires afin qu'ils puissent acquérir de nouvelles compétences professionnelles. Cette année, la CCQ a accueilli un jeune homme ayant une déficience visuelle. Pour lui permettre de réaliser ses tâches, la CCQ s'est procuré le logiciel JAWS, qui permet aux personnes non voyantes ou très malvoyantes, l'accès de façon autonome à une multitude d'applications bureautiques ou multimédias au moyen d'un lecteur d'écran spécialisé.

METTEZ VOTRE SAVOIR-FAIRE EN VALEUR AUPRÈS DES EMPLOYEURS DE L'INDUSTRIE



Savez-vous que votre profil professionnel vous permet de promouvoir vos habiletés ? Rien de plus simple ! Vous n'avez qu'à préciser les tâches spécifiques que vous maîtrisez et les certifications que vous détenez dans la section prévue à cet effet.

Vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté de voir votre nom ajouté à la liste de candidats transmise par la CCQ à un employeur qui indique rechercher un travailleur qui possède un savoir-faire comme le vôtre.

Selon vous, la liste des tâches de votre métier pourrait être bonifiée ? Faites-nous part de votre tcernant nos services disponible sous l'onglet « **Contactez-nous** » à ccq.org.

Vous n'êtes pas encore inscrit aux services en ligne ? **Visitez sel.ccq.org**.

POUR EN SAVOIR PLUS
CARNET.CCQ.ORG



VOTRE PROFIL PROFESSIONNEL, VOTRE CV EN LIGNE !

Comme un CV en ligne, votre profil professionnel vous permet de mettre en valeur votre expérience et vos compétences. Cet outil peut s'avérer fort utile pour convaincre un employeur que vous êtes le candidat qu'il recherche.

Nous vous rappelons que ni le profil professionnel ni le Carnet ne vous assurent un emploi. Il appartient à l'employeur de choisir sa main-d'œuvre.

QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

On définit le concept d'accessibilité universelle comme étant le caractère d'un produit, d'un procédé, d'un service, d'une information ou d'un environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, UN SUJET QUI NOUS TOUCHE TOUS !

Vous travaillez dans l'industrie et vivez avec un handicap ? Nous aimerions en découvrir davantage sur votre cheminement et sur votre intégration. Bref, racontez-nous votre histoire en nous faisant parvenir un courriel à communications@ccq.org.

VOUS POURRIEZ RECEVOIR DES PRESTATIONS DE RENTE PLUS TÔT QUE VOUS LE PENSEZ...

EN TANT QUE PARTICIPANT AU RÉGIME DE RETRAITE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, VOUS POURRIEZ, À CERTAINES CONDITIONS, ÊTRE ADMISSIBLE À UNE RENTE DE RETRAITE DÈS L'ÂGE DE 50 ANS.



Si vous avez cumulé des heures avant 2005, il arrive un moment où votre montant de rente du compte général est maximisé; il pourrait alors être dans votre avantage d'en demander le versement, car vous ne pourrez récupérer les versements qui ont précédé votre demande de prestations de retraite.

Pour connaître les détails de votre situation, consultez votre relevé annuel du régime de retraite que vous avez reçu au courant de l'automne.

Vous y trouverez notamment :

- vos dates de retraite avec ou sans réduction ;
- les prestations qui peuvent vous être payées ;
- vos projections de rente, à savoir les montants que vous pouvez atteindre en continuant à travailler dans l'industrie de la construction ;
- la prestation payable à votre décès ;
- la prestation payable en cas de cessation de participation au régime.

BESOIN D'AIDE ?

Vous avez des questions précises concernant votre situation et vous souhaitez parler à un spécialiste ? La CCQ offre un service personnalisé d'accompagnement à la retraite pour vous aider à prendre des décisions éclairées.

Les spécialistes pourront vous expliquer, entre autres, de façon précise et vulgarisée, votre participation au régime de retraite, les différentes options qui s'offrent à vous et leurs impacts, des notions actuarielles, financières ou légales. Dans certains cas, ils pourront même effectuer des projections de rente.

COMMENT FAIRE ?

- En ligne, en visitant la section « **Contactez-nous** » du ccq.org. Vous n'aurez qu'à remplir le formulaire pour poser vos questions au service à la clientèle.
- Par téléphone, en composant le **1 888 842-8282**.

Les préposés du service à la clientèle sauront répondre aux questions générales concernant la retraite et au besoin, ils se feront un plaisir de vous référer à un spécialiste.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES 2014-2017
DES SECTEURS INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET
INSTITUTIONNEL SONT DISPONIBLES À CCQ.ORG.



CONSULTATION 2015 SUR LES DÉFINITIONS DE MÉTIERS

L'INDUSTRIE A RÉPONDU À L'APPEL

Au cours de l'été 2015, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a mené une consultation sur les définitions de métiers. La révision des définitions de métiers vise à assurer que ceux-ci soient définis de façon à offrir plus de souplesse à l'industrie et une meilleure employabilité pour les travailleurs. Tous les acteurs de l'industrie, ainsi que ceux qui se sentaient interpellés par les neuf sujets à l'étude, étaient invités à partager leur point de vue et à proposer des pistes de solution.

« Avec 84 mémoires et 88 commentaires reçus, dont la majorité provenaient des travailleurs, des employeurs et des parties patronales et syndicales de l'industrie, nous pouvons dire que l'industrie a répondu à l'appel, indique Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la CCQ. Cette consultation a été un exercice très utile qui a contribué à brosser un portrait clair de la situation. Il faut rappeler que les définitions des métiers ont été très peu revues au cours des trente dernières années. »

Le Rapport de consultation sur les définitions de métiers a été rendu public en octobre. Ce document rend notamment compte des enjeux particuliers qui ont été soulevés par les participants et des observations reçues. Vous pouvez le consulter sur le ccq.org afin de connaître les sujets à l'étude et les positions exprimées lors de la consultation.

La CCQ poursuit actuellement ses travaux en vue de moderniser les définitions de métier. Des analyses sont notamment effectuées pour bien cerner les impacts des changements proposés.

Ayant l'obligation de produire un rapport tous les cinq ans sur l'opportunité de réviser les activités comprises dans les métiers (*Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. R-20, r. 8)), la CCQ prévoit répéter cette démarche périodiquement.

LA CONSULTATION 2015 EN CHIFFRES

Une consultation de 68 jours

- 84 mémoires
- 88 commentaires reçus

9 sujets de consultation

Pour nous joindre

Service à la clientèle
1 888 842-8282

ccq.org

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web ou communiquer avec le service à la clientèle.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Réalisé par la Direction des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2040
Succursale Youville
Montréal (Québec) H2P 0A9

PD5018F (1511)

Conception graphique de la grille et montage : Karine Verville
Révision : Féminin pluriel

Bien que le masculin soit utilisé, les termes relatifs aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.

Ce document est disponible en média adapté sur demande.